



R. ABS (Président)  
C. BERGERET-GALLEY (Secrétaire Générale)  
A. LOUAFI (Trésorier)  
C. DESOUCHES (Vice-Président)  
JB. ANDREOLETTI (Secrétaire Général adjoint)  
R. LAVOCAT (Trésorier adjoint)

S. GARSON (Président honoraire, administrateur)  
B. ALFANDARI (Administrateur)  
V. HUNSINGER (Administrateur)  
T. SORIN (Administrateur)

Courbevoie, le 10 juillet 2019

Chère consœur, cher confrère,

Nous faisons suite à nos deux précédentes communications du 30 avril et du 10 mai, concernant les contrôles que la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) continue d'effectuer dans l'hexagone.

Ces contrôles diffèrent d'un territoire à l'autre et d'un contrôleur (ou contrôlease) à l'autre. Ils peuvent tout à fait se présenter à l'improviste ou bien avoir pris préalablement rendez-vous, ou encore se faire passer pour un patient.

Leur mission est avant tout de vérifier que l'obligation d'information envers le patient est bien respectée. Pour cela, ils se basent sur deux textes principaux :

- **Décret du 22 septembre 2015 portant sur l'information préalable aux patients**  
• (<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031204289&categorieLien=id>)
- **Arrêté du 30 mai 2018 relatif à l'information des personnes**  
• (<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037032490&categorieLien=id>)

Il est important que vous puissiez prendre le temps de lire leur contenu, particulièrement l'arrêté du 30 mai.

Veillez bien à ce que les tarifs de vos consultations et exemples d'interventions soient bien affichés dans la salle d'attente et sur le lieu de paiement.

De même, votre contrôleur vous demandera entre 3 et 10 exemples de devis validés, avec les fiches d'information et les consentements éclairés les accompagnant. Bien entendu, le secret médical devant être maintenu, nous vous recommandons d'anonymiser les documents qui vous seront demandés (nom, adresse, date de naissance et numéro de sécurité sociale).

Attention également à votre plaque extérieure : le secteur d'appartenance y doit être

gravé.

Pour rappel, nous vous invitons à répondre à leurs exigences en toute transparence et sérénité : évitez de débattre sur la « loyauté de l'information », répondez à leurs demandes de pièces et attendez une éventuelle notification sur laquelle il faudra répondre de manière technique et juridique. Et si possible, gardez une trace écrite des documents remis : si la remise est faite sur place, faites leur signer un bordereau avec « remise en mains propres ». S'il s'agit d'une remise par courrier, faites-le en recommandé.

**Enfin, au vu des remontées faites (et nous vous en remercions), nous vous invitons à répondre à un court sondage en cliquant sur le bouton qui suit.**

**Sondage**

Passez un bel été malgré tout !

Bien syndicalement,

**Catherine BERGERET-GALLEY**

*Secrétaire Générale SNCPRE*

**Richard ABS**

*Président SNCPRE*

---

**[www.sncpre.org](http://www.sncpre.org)**

Cet email a été envoyé à [sncpre@gmail.com](mailto:sncpre@gmail.com), [cliquez ici](#) pour vous désabonner.

